



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

### OBJET : CULTURE

26) Fédération de l'action culturelle cinématographique  
(FACC) - Association Retour d'Image  
Adhésions

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240404-DEL20240404\_26-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 26**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>35</b>
Absents représentés.....	<b>8</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 26**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

26) Fédération de l'action culturelle cinématographique (FACC) - Association Retour d'Image  
Adhésions

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que la Fédération de l'Action Culturelle Cinématographique (FACC) a pour but la défense des droits, du fonctionnement et des projets sur tout le territoire national des structures d'action culturelle cinématographique quelle que soit leur taille, leur budget ou leur forme juridique,

considérant l'intérêt d'adhérer à cette association, permettant ainsi à la Ville de participer à une réflexion commune sur les enjeux de l'action culturelle cinématographique et de l'éducation aux images et de partager expériences et outils avec les autres membres,

considérant que l'association Retour d'Image a pour objectifs d'œuvrer pour un changement de regard sur le handicap à travers des actions culturelles de cinéma exigeantes et de favoriser la rencontre et l'échange entre les publics dans la salle de cinéma ou dans le cadre d'activités de cinéma,

considérant l'intérêt d'adhérer à cette association, permettant ainsi à la Ville de bénéficier d'une expertise en matière d'accessibilité propre au cinéma,

considérant que l'un des axes du projet municipal 2020-2026 porte sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,

considérant que l'adhésion à ces deux associations implique la désignation d'un.e représentant.e de la Ville pour siéger à l'assemblée générale desdites associations,

vu les statuts de l'association Fédération de l'Action Culturelle Cinématographique (FACC), ci-annexés,

vu les statuts de l'association Retour d'Image, ci-annexés,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à la Fédération

de l'Action Culturelle Cinématographique (FACC) et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 € pour l'année 2024.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à l'association Retour d'Image et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 50 € pour l'année 2024.

**ARTICLE 3 :** PREND ACTE de la désignation de Madame Peggy Vallet, responsable du cinéma Le Luxy, en qualité de représentante de la Ville au sein de l'Assemblée générale des deux associations.

**ARTICLE 4 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 12/04/2024